

MÉDECINE

Les doyens de facultés inquiets

Les doyens des facultés de médecine craignent que les étudiants de la promotion 2021-2022 n'obtiennent pas de numéro Inami.

Les doyens des facultés de médecine et dentisterie de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ULg, ULB et UCL) tirent à nouveau la sonnette d'alarme concernant le dossier d'octroi des numéros Inami.

Si ces numéros Inami sont attribués aux étudiants de la promotion 2015-2016, les doyens «*n'ont aucune garantie des pouvoirs publics*» que ceux des crus suivants (jusqu'en 2021-2022) obtiennent également une attestation universitaire et un numéro Inami, soulignent-ils.

Les doyens déplorent le fait que les autorités fédérales et communautaires n'ont finalement «*ja-*

mais signé le protocole d'accord dans ce dossier», après des négociations commencées début 2015.

Alors qu'en juin, sur fond de «*promesse d'accord*», les doyens ont délivré aux étudiants remplissant les conditions de sélection «*les attestations universitaires entraînant l'octroi d'un numéro Inami*», grevant un peu plus le quota pour les suivants.

En septembre, ensuite, ils ont été contraints «*d'envisager de ne délivrer qu'un tiers des attestations en leur possession afin de ne pas pénaliser*» les étudiants des promotions suivantes, avant que la ministre de la Santé Maggie De Block ne les enjoigne de délivrer les dernières attestations en leur possession, sans apporter cependant de garanties pour les étudiants des promotions entre 2017-2018 et 2021-2022.

Ces pourquoi les doyens des facultés de médecine et de dentisterie veulent «*pousser la ministre de la Santé et le gouvernement de la Communauté française à prendre*

leurs responsabilités».

Concrètement, ils réclament entre autres une attestation et un numéro Inami pour tous les futurs diplômés au-delà du Bac 1, pour autant que ceux-ci réunissent les conditions de sélection. Ils plaident encore pour une «*solution concertée à long terme*», afin d'éviter aux étudiants des situations de stress, et souhaitent obtenir la confirmation que «*s'ils délivrent les attestations restantes aux étudiants de la cohorte 2015, une solution juste sera trouvée pour les étudiants des années suivantes*». ■